

La France, malade du smic, fuit les remèdes

Tel Gulliver à Lilliput, l'économie française voit sa croissance entravée par une myriade de liens apparus au cours de la seconde moitié du siècle dernier et que nous n'en finissons pas d'identifier. Universités encore corsetées dans un mode de fonctionnement suranné, insuffisances de nos dépenses de recherche, concurrence trop faible sur plusieurs marchés, fiscalité inadaptée, tardive réactivité de notre offre aux évolutions de la demande internationale, rigidité de nos procédures d'emploi. Reste, cependant, un facteur qu'il n'est pas politiquement correct d'évoquer : le niveau du smic. Pourtant, comme le disait un patron de PME, interrogé à l'occasion de notre dernière crise : « CPE ou pas, il reste que l'embauche est chère en France ! »

S'il existe un salaire minimum dans 18 des 25 États de l'Union européenne, le nôtre est parmi les plus élevés. En salaire mensuel pour 169 heures de travail, il n'est dépassé que par le minimum du Luxembourg (1 467 €), un pays à économie de services faisant apparaître un très haut niveau de productivité. Il correspond en France à plus de 46 % du salaire moyen

Par
André Babeau *



« La France n'a pas besoin d'imiter le modèle social américain pour introduire le dispositif d'un impôt négatif »

alors que le salaire minimum aux États-Unis (666 €) n'en représente que 33 %. Tout récemment, la coalition au pouvoir en Allemagne a refusé un salaire minimum inférieur à... 750 €. Il n'existe, d'autre part, de salaire minimum ni au Danemark, ni en Suède.

Ce niveau élevé chez nous a évidemment des effets très per-

ceptibles : près de 17 % des salariés sont, en France, rémunérés au smic ou au niveau des minima sociaux. La dispersion des salaires en est certes réduite, mais c'est l'ensemble de leur distribution qui est déformée avec des problèmes bien connus de cohérence dans sa partie inférieure : comment faire évoluer la rémunération de ces salariés qui sont juste au-dessus du smic ?

Il n'est en outre pas du tout certain que ce niveau de salaire minimum contribue à réduire la dispersion de l'ensemble des revenus. En effet, compte tenu de son influence sur le niveau du chômage et donc sur le dynamisme de notre économie, il pourrait en fait contribuer à créer d'importants écarts de situations. Il est probable que le relatif sous-développement de certains secteurs dans notre pays (services aux particuliers, mais aussi secteur de la distribution) est dû largement au niveau trop élevé du smic.

De façon plus générale, le taux de chômage des non-diplômés en France est, on le sait, supérieur à celui qui est observé dans beaucoup d'autres pays. Est-il bien raisonnable, dans ces conditions, de

juger encore trop timoré l'objectif d'un smic à 1 500 €, en fin de législature, qui figure dans le programme du parti socialiste ? A-t-on pris le temps de mesurer tous les effets, directs et indirects, d'une telle mesure ?

Plus fondamentalement enco-
mander si c'est bien aux entreprises de concourir à la redistribution des revenus. La réponse doit certainement être négative. Les entreprises se situent, quant à elles, du côté de la production, et leur devoir est d'être, dans ce domaine, aussi efficaces que possible. Le jugement que l'on porte sur le caractère, satisfaisant ou non, d'une distribution de revenus relève, quant à lui, de choix politiques.

Partant de ce principe peu contestable, les mesures « redistributives » ne doivent donc pas venir perturber les décisions des entreprises et, notamment, leur décision d'embauche. La fixation d'un salaire minimum, si elle ne doit pas être abandonnée, nécessite cependant une grande prudence, une vertu qui demande ici beaucoup de courage...

Comme dans bien d'autres domaines, le diagnostic que nous venons de faire est d'ailleurs parfaitement connu des politiques. Les allègements de charges sur les bas salaires et, plus récemment, la prime pour l'emploi ont naturellement pour objectif d'accroître les niveaux d'embauche en en rendant, pour ce qui a trait aux premiers, le coût plus supportable pour l'entreprise et, en ce qui concerne la seconde, le revenu global plus intéressant pour celui qui choisit de reprendre de l'activité. La montée en régime de la prime pour l'emploi va donc dans le bon sens : de 2,2 % du smic, lors de son introduction en 2001, elle atteindra, pour un plein temps, 6,2 % en 2007.

Malgré les quelque 14 milliards d'euros qui ont été distribués, de 2001 à 2005, au titre de cette prime, son influence sur la croissance reste modeste ; c'est qu'elle n'est pas à l'échelle des divers blocages de notre économie. Il faut aller beaucoup plus loin en compensant l'indispensable modération dans l'évolution du smic par l'introduction d'un véritable impôt négatif.

Aux États-Unis, après plusieurs

expériences concluantes, un tel impôt négatif est apparu dans les années 1970. Dans son principe, il correspond à un crédit d'impôt versé par l'État fédéral aux personnes et aux familles en activité, mais percevant un faible revenu. Il peut atteindre 40 % du revenu d'activité et a l'avantage de permettre l'embauche de personnes à qualification modeste, tout en leur assurant des ressources satisfaisantes. Près de 50 millions d'Américains bénéficient actuellement de ce crédit d'impôt. La France n'a pas besoin d'imiter le modèle social américain pour introduire un tel dispositif.

Naturellement, celui-ci est, dans son principe, coûteux. Mais, progressivement, les bénéfices économiques (et donc fiscaux) qu'on en tirera contribueront à coup sûr à en faire une dépense à forte rentabilité. Maintenir la dynamique du smic au centre de notre politique sociale, c'est le plus sûr moyen d'empêcher la baisse du chômage des jeunes sans diplôme.

* Professeur honoraire à l'université de Paris-Dauphine.